



N° 577-2010/BAPS/DDR/SAA

Date du : 14/04/2010

**R A P P O R T**  
**au Bureau de l'Assemblée de province**

---

**Objet** - Aide aux producteurs laitiers

**P.j.** - 1 projet de délibération

La filière lait connaît depuis plusieurs années une érosion de ses effectifs, accentuée en septembre 2008 par l'arrêt définitif de la production de la ferme laitière de Bourail. Seuls subsistent en 2010 deux élevages, celui de M. MOGLIA (Sarraméa) et la Ferme de St louis de M. BOCHE (Mont Dore).

Produire du lait nécessite une grande technicité, des investissements lourds et une réelle vocation du chef d'exploitation pour conduire ses animaux à la traite 2 fois par jour et 365 jours par an. Le prix de cession du lait frais par le producteur est depuis de nombreuses années plafonné à 80 F par litre et les 2 éleveurs encore en activité ont pris l'orientation de transformer eux-mêmes leur production à la ferme.

Le Syndicat des Eleveurs Laitiers Calédoniens (SELC) n'a plus de technicien permanent depuis mars 2008 et a été mis en sommeil fin 2008 par son président M. Guy MOULIN à la suite de l'arrêt de son activité de production laitière.

Les aides provinciales à la filière (aide à la qualité du lait et soutien de la transformation) ont été versées pour l'année 2008 et suspendues depuis.

En 2009, le dispositif d'aide à la production d'un lait de qualité pour les fermes acceptant le contrôle laitier a évolué pour tenir compte des difficultés des éleveurs. Il est ainsi passé:

- de 5 F à 20 F/litre de lait de qualité satisfaisante,
- de 2 F à 5 F/ litre de lait de qualité acceptable.

Le lait jugé non acceptable reste non primé.

En 2009, seul le producteur de Sarraméa a accepté le suivi de sa production au contrôle laitier pour une production totale contrôlée de 274 342 litres et une prime de 4 267 860 F.

Cet effort financier de la collectivité vise à encourager les éleveurs à produire un lait de qualité, nécessaire à l'obtention d'une production transformée homogène au plan physico-chimique et organoleptique.

L'aide apportée contribuera à maintenir l'équilibre financier des élevages dont les investissements ne sont pas encore amortis.

Les données 2009 relevées du contrôle laitier permettent d'envisager un coût estimé à 4 000 000 F pour cette mesure.

Les commissions du développement rural et du budget, des finances et du patrimoine réunies conjointement le 6 août 2010 ont émis un avis favorable.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de vous soumettre.